

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CF996

présenté par

M. Juanico, Mme Victory, Mme Tolmont, Mme Manin, Mme Rabault, M. Jean-Louis Bricout,
Mme Pires Beaune, Mme Rouaux et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	200 000 000	0
Jeunesse et vie associative	0	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	200 000 000
TOTAUX	200 000 000	200 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à financer l'expérimentation d'un chèque Sport.

La distribution d'un chèque sport de 100 euros à chaque famille permettrait de prendre une licence sportive pour leurs enfants.

Cette mesure concernant 800 000 familles aurait un coût de 800 millions d'euros. Il est donc proposé d'en faire une expérimentation dans un premier temps auprès de 200 000 familles.

La sédentarité chez les jeunes constitue en effet un enjeu majeur de santé publique, d'autant plus après des mois de confinement. En 2017, la Fédération française de cardiologie indiquait qu'en 40 ans, les 9-16 ans ont perdu en moyenne 25 % de leur capacité physique ; il leur faut presque une minute de plus pour courir 600 mètres par rapport aux collégiens de 1971.

Il devrait permettre de répondre à l'objectif ambitieux de développement des pratiques fixé par les pouvoirs publics, à savoir compter 3 millions de pratiquants supplémentaires d'ici 2024, et constituerait un outil concret dans la perspective de l'héritage sportif des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Pendant cette crise sanitaire, il est essentiel de démocratiser la pratique sportive pour lutter contre la sédentarité des jeunes. C'est l'objectif de ce chèque sport.

Pour être recevable, cet amendement est ainsi gagé :

- il abonde l'action 01 "Promotion du sport pour le plus grand nombre" du programme n°219 "Sport" au sein de la mission budgétaire "Sport, jeunesse et vie associative" de 200 millions d'euros d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement ;
- il annule 200 millions d'euros d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement au sein de l'action 01 "– Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques" du programme n° 350 "Jeux olympiques et paralympiques" de la même mission

Cet amendement met en œuvre l'une des 45 propositions du plan de rebond économique, social et environnemental présenté par les Socialistes le 9 juin dernier.

Ce plan est accessible ici :

https://www.parti-socialiste.fr/_pour_un_rebond_conomique_social_et_cologique_le_plan_de_relance_du_parti_socialiste